



le collectif

« **TOUCHEZ PAS A NOS BIBLIOTHÈQUES** »

et les 4500 signataires de la pétition **BIBLIOTHÈQUES**

ont la douleur de vous faire part du

décès brutal de

“**Lecture publique**”

**& “Démocratie
participative”**

survenu au cours du Conseil municipal
du 10 juillet 2017 à la suite de

**l’annulation* par le Maire
de la pétition **BIBLIOTHÈQUES****

**Nous invitons tous les amis de la culture,
des services publics et de la morale en politique**
à honorer leur mémoire en venant signer le registre de condoléances

avant le Conseil Municipal
lundi 25 septembre
à partir de 17h30

devant l’Hôtel de Ville de Grenoble

*** POUR CEUX QUI ONT RATÉ LES ÉPISODES PRÉCÉDENTS** **Début juin 2016** La Majorité municipale annonce la fermeture sans aucune concertation de 3 bibliothèques situées dans des quartiers “prioritaires” : HAUQUELIN et PREMOL (en juillet), ALLIANCE (en déc.). **Juin-sept. 2016** Refus de tout dialogue de la Municipalité. **Oct. 2016** Création du collectif “**Touchez pas à nos bibliothèques**” regroupant habitants et bibliothécaires. **Nov. 2016** Dépôt d’une pétition citoyenne demandant la réouverture des 3 bibliothèques et le maintien du personnel. **Déc. 2016** Avant de valider la pétition au bout de 3 semaines, le Maire annonce le maintien d’une 1/2 bibliothèque Alliance sous forme de « tiers lieu ». **Avril 2017** La pétition a recueilli 4500 signatures qui obligent la Municipalité à un débat en Conseil municipal et une votation de la pétition en octobre si aucun compromis n’est trouvé. **Mai juin 2017** A la suite du débat du 22 mai, la Ville propose le maintien d’une 1/2 Alliance et la création de 2 “relais lecture” à Hauquelin et Prémol, c-a-d pour Prémol une simple armoire de 500 livres posée dans la bibliothèque du Musée, ouverte 3h/sem., sans possibilité de prêt et sans aucun accueil de scolaires très loin de la véritable bibliothèque d’avant juillet 2016 (8000 livres, ouverte au prêt 12h/sem., avec 4 accueils scolaires/sem.). **6 Juillet 2017** Le collectif qui a fait une proposition intermédiaire alternative ne reçoit aucune réponse précise de la Ville et décide de soumettre la pétition à la votation des Grenoblois en octobre conformément au Règlement de l’Interpellation citoyenne définie par la Ville elle-même. **10 juillet 2017** Reniant le Règlement qui l’obligeait à organiser la votation, et donc ses engagements, le Maire décide d’annuler la pétition-votation et d’organiser une consultation-bidon à partir d’octobre.